

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la
commune de Fortschwihr
Séance du 30 mai 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 mai 2016 à 19h30, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 23 mai 2016,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Sandrine DUFOUR, Mme Caroline DUONG (jusqu'au point 3), Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Karine LEY, M. Pascal MULLER, M. Pascal SYDA et M. Gilles TRESCHER, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

- M. Christian GORIN a donné procuration à M. Gilles TRESCHER
- M. Michel SCHOENENBERGER a donné procuration à Mme Hélène BAUMERT
- Mme Béatrice VONARB a donné procuration à Mme Véronique HAEFFLINGER

- Etait absent excusé : /

Madame le Maire précise que suite à la transmission de deux démissions en date du 26 mai, les convocations des nouveaux conseillers ont dû être envoyées dans le délai d'urgence, à savoir 1 jour ouvré (prévu dans le règlement intérieur du CM).

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 7 avril 2016
3. Installation de nouveaux conseillers municipaux suite aux démissions de Monsieur Jean-Paul Bollenbach et Monsieur Christian Voltz
4. Désignation de délégués dans les organismes extérieurs et dans les commissions
5. Désignation d'un représentant de la commune pour la signature des actes administratifs
6. Projets de réhabilitation d'une ancienne auberge avec transfert de la bibliothèque et création d'un hangar communal : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
7. Convention pour la gestion du périscolaire (ALSH)
8. Rétrocessions de voirie (rue des Romains, impasses des Carolingiens, des Mérovingiens, des Tilleuls) et parcelles de la société ORYA
9. Acte administratif : échanges de parcelles rue de la Forêt
10. Colmar Agglomération : Projet de Programme Local de l'Habitat

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nadine RESCH-ROSIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 AVRIL 2016

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 7 avril.

3 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE AUX DEMISSIONS DE MONSIEUR JEAN-PAUL BOLLENBACH ET MONSIEUR CHRISTIAN VOLTZ

4 conseillers ont démissionné :

- Monsieur Jean-Paul BOLLENBACH le 6 mai
- Monsieur Christian VOLTZ le 6 mai
- Monsieur Michel CAUMETTE le 26 mai
- Madame Michelle LANGOLF le 26 mai

L'article L. 2121-4 du CGCT prévoit que « la démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le Département ».

Les démissions ont été transmises au Préfet par courriers du 9 et du 26 mai.

L'article L. 270 du Code Electoral prévoit que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Les suivants des listes sont :

- Madame Sandrine DUFOUR
- Monsieur Olivier GERARD (qui a renoncé définitivement à occuper la fonction de conseiller municipal par courrier du 27 mai)
- Madame Caroline DUONG (qui remet à Madame le Maire un courrier l'informant de son intention de renoncer définitivement à occuper le siège de conseiller municipal).
- Monsieur Christian GORIN

Madame Elisabeth KIENY sera appelée à remplacer Monsieur Olivier GERARD. Les délais n'ont pas permis de la convoquer à la présente séance.

Au vu de la renonciation de Madame Caroline DUONG, Madame Catherine CAUSSÉ sera appelée à la remplacer.

Ces deux personnes seront convoquées à la prochaine réunion du conseil municipal.

Madame le Maire déclare installer dans la fonction de conseiller municipal :

- Madame Sandrine DUFOUR
- Monsieur Christian GORIN, absent excusé

4 – DESIGNATION DE DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET DANS LES COMMISSIONS

Suite aux démissions, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués dans les organismes extérieurs, ainsi que dans les commissions communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Pascal SYDA délégué titulaire au Grand Pays de Colmar,
- de désigner Monsieur Pascal SYDA délégué suppléant au Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen,
- de désigner Monsieur Bernard MUNSCH délégué suppléant au Groupement d'Intérêt Cynégétique n°10,
- de désigner Monsieur Michel SCHOENENBERGER délégué suppléant au Syndicat de Gestion du Parc à Grumes,
- de désigner Monsieur Pascal SYDA délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,
- de désigner Monsieur Michel SCHOENENBERGER représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges,
- de désigner Monsieur Michel SCHOENENBERGER responsable de la commission des finances,
- de désigner Monsieur Bernard MUNSCH responsable de la commission agriculture environnement,
- de désigner Monsieur Pascal SYDA responsable de la commission développement économique,
- de désigner Monsieur Bernard MUNSCH membre titulaire de la Commission consultative de la chasse,
- de désigner Madame Sylvie GROSS correspondant défense,
- d'ajouter dans les attributions de Madame Sylvie GROSS les relations avec la Gendarmerie,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision,
- de charger Madame le Maire d'en informer les organismes concernés.

5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Par délibération du 1^{er} juin 2015, Monsieur Christian VOLTZ a été désigné pour représenter et signer les actes administratifs pour le compte de la commune.

Suite à sa démission, il y a lieu de désigner un nouvel élu pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Michel SCHOENENBERGER, adjoint au maire, pour représenter et signer les actes administratifs pour le compte de la commune,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

6 – PROJETS DE REHABILITATION D'UNE ANCIENNE AUBERGE AVEC TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE ET CREATION D'UN HANGAR COMMUNAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Une commission de travail s'est réunie le 27 mai, avec l'ADAUHR, afin d'auditionner les 3 équipes admises à remettre une offre et à négocier, en vue de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de réhabilitation d'une ancienne auberge avec transfert de la bibliothèque et création d'un hangar communal.

A l'issue des auditions et des négociations, et sur la base des critères suivants :

- méthodologie proposée : coefficient 0.5
- proposition d'honoraires et taux de tolérance : coefficient 0.3
- proposition de planning études et travaux : coefficient 0.2

le classement a été le suivant :

ECHO architecture :	2 ^{ème}
JELTSCH architecture :	1 ^{er}
WAGNER :	3 ^{ème}

Le planning proposé par JELTSCH architecture prévoit la fin des travaux au 3^{ème} trimestre 2017 pour le hangar et fin 2018 pour l'auberge.

Madame Nadine RESCH-ROSIN demande si des projets ont déjà été présentés.

Il n'était pas prévu de demander de présenter des esquisses lors de l'audition. L'entretien a porté sur les références et la méthodologie, le taux des honoraires, le planning des travaux.

Les projets seront présentés ultérieurement par le cabinet d'architecture retenu en concertation avec le Maître d'ouvrage et l'assistant au Maître d'ouvrage, l'ADAUHR.

Suite à la demande de conseillers, le vote a eu lieu à bulletins secrets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 5 voix contre :

- de retenir la proposition de JELTSCH architecture, pour la maîtrise d'œuvre des projets de réhabilitation d'une ancienne auberge avec transfert de la bibliothèque (lot A) et de création d'un hangar communal (lot B)
- de charger Madame le Maire de notifier cette décision à JELTSCH architecture,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

7 – CONVENTION POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE (ALSH)

La Jeunesse du Ried Brun ne souhaite pas passer des conventions avec des communes isolées.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal a chargé Madame le Maire de rechercher une solution, dans l'hypothèse où la Jeunesse du Ried Brun souhaiterait mettre fin à la convention actuelle.

La Fédération des Foyers clubs présent sur le territoire a pris l'initiative de proposer d'assurer le fonctionnement du périscolaire dès la fin de la convention avec la Jeunesse du Ried, soit au 1^{er} septembre 2016.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette proposition, en signant une convention avec la FDFC Alsace pour de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la commune et la FDFC, ainsi que les moyens financiers alloués par la commune et les modalités de mise à disposition de locaux pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Elle fixe également les engagements réciproques de la FDFC avec la commune pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Vu la proposition de la Fédération Départementale des Foyers Clubs d'Alsace,

Vu le projet de convention,
Vu le projet de budget de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour et 1 abstention (Madame Nadine RESCH-ROSIN) :

- d'approuver les termes de la convention d'objectif proposée, fixant les modalités et les conditions de partenariat entre la commune et la FDFC Alsace ;
- d'approuver le budget prévisionnel présenté par la FDFC Alsace ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention pour l'année 2016-2017.

8 – RETROCESSIONS DE VOIRIE (RUE DES ROMAINS, IMPASSES DES CAROLINGIENS, DES MEROVINGIENS, DES TILLEULS) ET PARCELLES DE LA SOCIETE ORYA

RUE DES ROMAINS, IMPASSE DES CAROLINGIENS, IMPASSE DES MEROVINGIENS

Par délibération du 23 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession à la commune des parcelles constituant les voiries du lotissement « Jardin de Fleurette ».

Il y a lieu de compléter cette délibération. En effet, c'est la Société CIL Réalisations qui est propriétaire des parcelles, et non la Société DOMIAL, comme indiqué dans la délibération du 23 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la rétrocession par la Société CIL Réalisations, des parcelles constituant les voiries du lotissement « Jardin de Fleurette », à l'euro symbolique,
- de donner pouvoir à Monsieur Michel SCHOENENBERGER, pour la signature de l'acte administratif pour le compte de la Commune,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

PARCELLES DE LA SOCIETE ORYA DONT IMPASSE DES TILLEULS

L'étude KOCH et Associés, mandataires judiciaires, ont contacté la commune concernant des parcelles appartenant à la société ORYA, en liquidation judiciaire.

L'étude KOCH souhaite savoir si la commune est disposée à réaliser l'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique.

Il s'agit de la voirie « impasse des Tilleuls » et de deux parcelles de voirie, une à l'angle de la rue du Bois Fleuri et de la rue de l'Etang, une autre rue du Grand Jardin (alignement).

Il s'agit des parcelles suivantes :
Section 4 parcelles 122 et 128
Section 20 parcelle 435

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la rétrocession de la parcelle constituant la voirie du lotissement des Tilleuls, à savoir Section 20 parcelle 435, à l'euro symbolique,
- d'approuver la rétrocession des parcelles Section 4 n°122 et 128, à l'euro symbolique,
- de donner pouvoir à Monsieur Michel SCHOENENBERGER, pour la signature de l'acte administratif pour le compte de la Commune,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

9 – ACTE ADMINISTRATIF : ECHANGES DE PARCELLES RUE DE LA FORET

Par délibération du 18 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de déclasser des parcelles et de procéder à un échange avec deux propriétaires de la rue de la Forêt.

L'échange a été décidé sur la base de l'estimation des domaines à 7 000 € l'are.

Soit une indemnisation pour un des propriétaires de 490 € (pour 7 centiares) et pour le deuxième 2 310 € (pour 33 centiares).

L'un des propriétaires concerné, ayant acquis son terrain au prix de 20 000 € l'are, souhaite une base d'indemnisation plus élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par huit voix pour (Mme Hélène BAUMERT, Madame Sandrine DUFOUR, Monsieur Christian GORIN par procuration donnée à Monsieur Gilles TRESCHER, Madame Sylvie GROSS, Monsieur Bernard MUNSCH, Monsieur Michel SCHOENENBERGER par procuration donnée à Madame Hélène BAUMERT, Monsieur Pascal SYDA, Monsieur Gilles TRESCHER,)

et cinq voix contre (Madame Véronique HAEFFLINGER, Madame Karine LEY, Monsieur Pascal MULLER, Madame Nadine RESCH-ROSIN, Madame Béatrice VONARB par procuration donnée à Madame Véronique HAEFFLINGER et) :

- de maintenir la base de calcul, à savoir 7 000 € correspondant à l'estimation du service des domaines,
- de charger Madame le Maire d'en informer les intéressés,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

10 – COLMAR AGGLOMERATION : PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La commune a été destinataire de deux courriers de Colmar Agglomération relatif au Programme Local de l'Habitat :

- Un avenant ayant pour objet l'intégration de 11 communes. Celui-ci a été transmis le 4 avril pour avis dans un délai de 2 mois.
- La délibération du Conseil Communautaire engageant la procédure d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'avenant d'intégration de 11 communes,
- de prendre acte de l'engagement de la procédure d'élaboration du troisième Plan Local de l'Habitat
- de charger Madame le Maire d'en informer Colmar Agglomération
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

DIVERS

DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Renonciation au droit de préemption :

- Maison située 10 impasse des Mérovingiens
- Terrain rue des Alliés (SOVIA)

THERMOGRAPHIE AERIENNE

Monsieur Cholley de l'Espace Info Energie, sera en mairie de Fortschwihr le mardi 7 juin de 16h à 19h pour mettre à disposition la thermographie aérienne.

REMERCIEMENTS

Mme Kempf a adressé ses remerciements à la commune, pour l'arrangement envoyé à l'occasion de ses 85 an_s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.